OFFICE NOTARIAL
LA SALVETAT SAINT-GILLES

Notaires

Christophe SAEZ

Jennifer MEMBRÉ

52 Avenue du
Château d'Eau

31880
LA SALVETAT
SAINT-GILLES

Visio 1844869

Téléphone :
05.32.09.44.40

Courriel :
etude.31131.lasalvetat
@notaires.fr

christophe.saez31
@notaires.fr

jennifer.membre
@notaires.fr

Les notaires reçoivent sur rendez-vous
de 9h à 12h
et de 14h à 18h

Etude fermée le samedi

A T T E S T A T I O N

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe SAEZ Notaire titulaire d'un Office Notarial à LA SALVETAT-SAINT-GILLES 31880, 52, avenue du Château d'Eau, le 16 décembre 2022 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Françis **MARTINEZ**, retraité, et Madame Joëlle Odette **SARRAU**, retraitée, demeurant ensemble à MILLAU (12100) 152 rue Beau soleil.
Monsieur est né à LE BOSC (34700), le 20 août 1954,
Madame est née à MILLAU (12100), le 9 janvier 1954.

Quotités acquises :

Monsieur Françis MARTINEZ et Madame Joëlle SARRAU acquièrent la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente pour le compte de leur communauté.

IDENTIFICATION DES BIENS

DESIGNATION

A PERPIGNAN (PYRÉNÉES-ORIENTALES) 66000 Lieu-dit Pres le Mas Canteroux,
Un terrain constructible à usage d'habitation, viabilisé, libre de tout encombrement.
Portant le numéro quatre (4) du lotissement dénommé LES ALLEES DU MAS CANTEROUX.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
HP	635	PRES LE MAS CANTEROUX	00 ha 02 a 41 ca

LOTISSEMENT

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur Le Maire de PERPIGNAN en date du 9 mars 2015, portant le numéro PA66114P0003A02 suivi de deux permis d'aménager modificatif en date du 21 avril 2016 délivré sous le numéro PA6613614P0003M01 et du 7 octobre 2020 délivré sous le numéro PA06613614P0003M02.
L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître SAEZ notaire à LA SALVETAT SAINT GILLES, le 17 octobre 2022, et est en cours de publication au service de la publicité foncière de PERPIGNAN 1.

PROPRIETE-JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.
Il en a la jouissance à compter du même jour.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS (94 900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

L'acquisition par le **VENDEUR** n'a pas ouvert de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, mais, ce dernier entrant dans le champ d'application de l'article 256 A du Code général des impôts et compte tenu des dispositions de l'article 268 du même Code, la cession est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à QUINZE MILLE HUIT CENT DIX-SEPT EUROS (15 817,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (79 083,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Christophe SAEZ Fait à LA SALVETAT SAINT GILLES Le 16 décembre 2022	